

## Jean-Baptiste André Godin à Charles-Mathieu Limousin, 11 septembre 1879

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

### Informations sur le document source

CoteFG 15 (20)

Collation1 p. (203r)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

### Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Charles-Mathieu Limousin, 11 septembre 1879, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 14/01/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/49970>

Copier

### Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

DroitsFamilistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

### Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [11 septembre 1879](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne) - Familistère  
Destinataire [Limousin, Charles-Mathieu \(1840-1909\)](#)  
Lieu de destination 112, avenue d'Orléans, Paris  
Scripteur / Scriptrice [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

## Description

Résumé A propos d'un monsieur Dauttier. Godin juge qu'il est imprudent de laisser venir de loin un homme chargé de famille sans avoir l'assurance qu'il aura les aptitudes pour remplir une fonction dans les Fonderies et manufactures du Familistère. Il l'informe qu'actuellement il dispose des ouvriers selliers nécessaires et précise qu'ils gagnent 0,35 F l'heure et que la journée est de 11 heures. Il ajoute que le Familistère n'est pas une retraite, que chacun doit coopérer à la production dans l'association et faire preuve d'une conduite et d'une moralité irréprochables.

Support

- La copie de la lettre utilise le papier du registre orienté dans le format paysage ; le texte est copié sur deux colonnes, chacune correspondant à une page de la lettre.
- La signature de la lettre n'est pas copiée.

## Mots-clés

[Emploi, Fonderies et manufactures "Godin"](#)

Personnes citées [Dauttier \[monsieur\]](#)

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 21/11/2023 Dernière modification le 06/02/2024

---

Guise 11 juil 17

Cher Monsieur le ministre,  
Je suis en retard pour vous répondre au sujet de M.  
Dauthier, de nombreux  
votre en droit cause.

C'est une véritable res-  
ponsabilité que de laisser  
venir de loin un homme  
chargé de famille, sans être  
certain à l'avance, que les  
appréciations pourront être com-  
plètement utilisées dans  
l'établissement.

L'expérience a montré  
d'inconvénients pour l'é-  
tablissement. En industrie on  
ne peut répondre, avant

d'avoir vu l'ouvrier à  
l'œuvre & que il n'eût trouvé  
une place à sa satisfaction.

Ensuite, au moment  
les ouvriers selliers  
qui me sont nécessaires,  
ils gagnent 3, 35 - 3, 40 francs  
le jour, ce qui atteint

Vous comprenez que le  
familiste ne peut être considéré  
comme une retraite et  
qu'il faut, au contraire, y  
voir une association dans  
laquelle chacun doit contribuer  
également à la pro-  
duction. En outre, le famili-  
ste ne conserve personne  
ou' certain que la conduite  
et le caractère sont dignes  
d'éloges.

Je vous salut bien  
sincèrement.